

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 12 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs GAËTAN Thierry – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaël – LE STUNFF Patrice – LEMARCHAND Didier - NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame BESNIER Anne-Charlotte donne pouvoir à Monsieur GAËTAN Thierry

Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Monsieur LE STUNFF Patrice

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 04 Décembre 2024

Date de l'affichage : 04 Décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 16

2024-45 **TARIFS CCAS**

Par délibération 2023-53 du 21 décembre 2023, vous avez arrêté les tarifs 2024 applicables au CCAS.

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2025 :

TARIFS TRANSPORT SENIORS

Transport séniors	
	Tarif par trajet
2021	1,50 €
2022	1,50 €
2023 au trajet	2,00 €
2023 carte 20 trajets	36,00 €
2024 au trajet	2,00 €
2024 carte 20 trajets	36,00 €
2025 au trajet	2,50 €
2025 carte 20 trajets	40,00 €

Prix repas des aînés

Repas accompagnant	
2022	27 €
2023	30 €
2024	32 €
2025	32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide

- D'adopter les tarifs tels que présentés et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Membres n'ayant pas voté
16			

UNANIMITE	MAJORITE	UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES	PREND ACTE
-----------	----------	----------------------------------	------------

Pour extrait conforme,

Guidel, le 13 Décembre 2024

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

